



Ministère de l'Économie et des Finances



Inspection Générale des Finances – IGF

**MESICIC – Haiti / Visite in Situ
Du 7 au 10 Avril 2014**

IGF - Présentation de l'Organisation



Statut

Service techniquement déconcentré du Ministère de l'Economie et des Finances créé par le décret du **17 mars 2006** (Cf.: Journal Officiel "*Le Moniteur*" # 47 du 25 Mai 2006)

IGF - Présentation de l'Organisation



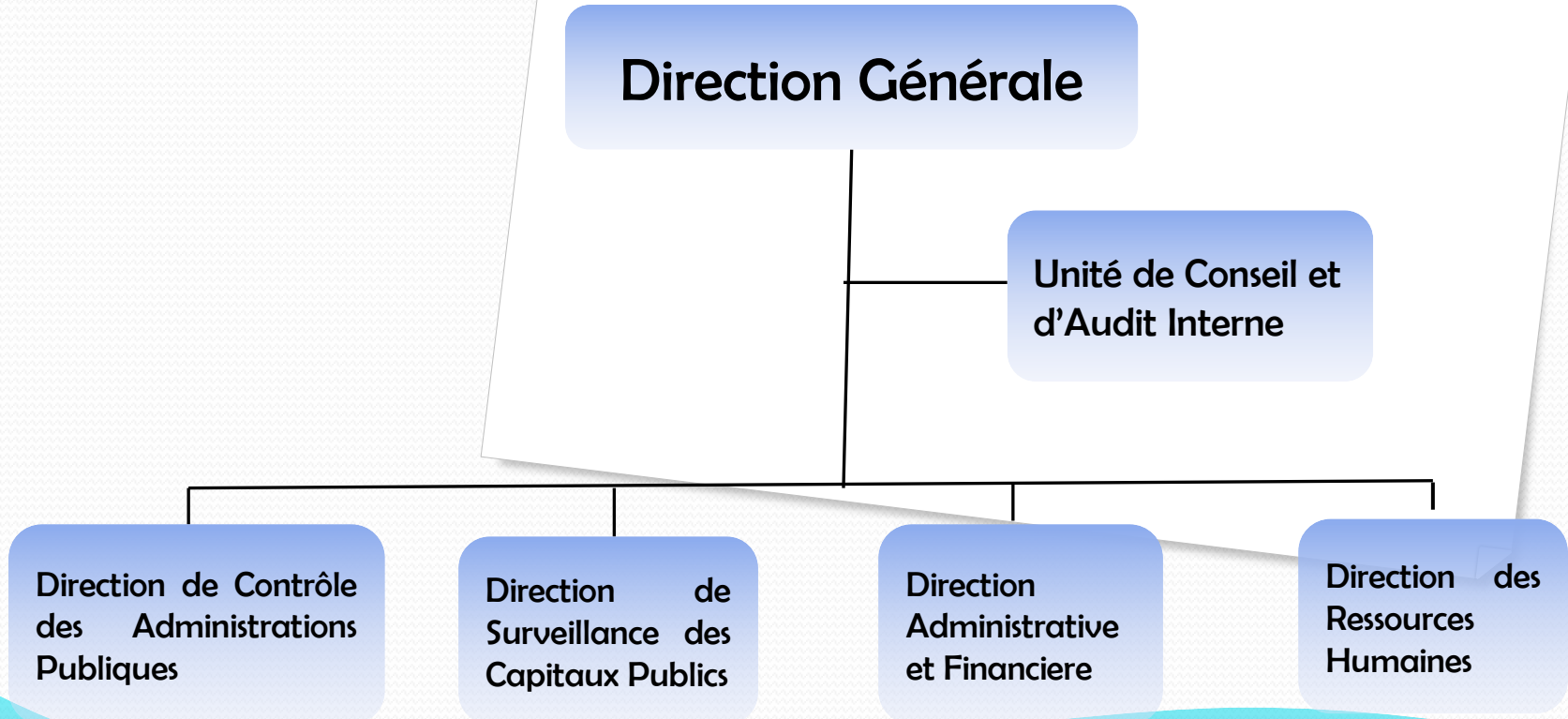
IGF / Mission & Attributions

- L'Inspection Générale des Finances (IGF) a pour mission principale de vérifier, contrôler, assurer l'audit technique, administratif, financier et comptable à priori et à posteriori sur l'ensemble de l'Administration Publique Nationale, qu'elle soit centrale, déconcentrée ou décentralisée;
- Elle est compétente pour réaliser l'audit des marchés publics;
- Elle réalise l'audit d'institutions bénéficiant de **Subventions Publiques**, et ce quel que soit le type d'institution (privée, association, etc...);
- Elle réalise l'audit d'institutions utilisant des Fonds publics pour assumer des missions de service public (ONG);
- Elle est compétente pour réaliser l'évaluation de Politiques publiques;
- Elle joue également un rôle de conseil auprès du Ministre chargé de l'Économie et des Finances.

IGF - Présentation de l'Organisation



Organigramme de l'IGF



IGF - Présentation de l'Organisation



Hiérarchisation des Professionnels au sein de l'IGF (Entre 1 – 3 ans par Échelon)

- *Inspecteur –Assistant (Grade)*
Échelons 1 – 3
- *Inspecteur Vérificateur (Grade)*
Échelons 4 - 6
- *Inspecteur Principal (Grade)*
Échelons 7 - 9
- *Inspecteur Général - II (Grade)*
Échelons 10 - 12
- *Inspecteur Général - I (Grade)*
Échelons: 13 - 15
- *Inspecteur Général de Classe Exceptionnelle (Grade)*
Échelons: 16 - 20

SPHERE DE COMPETENCE



INSTITUTIONS ASSUJETTIES

Toutes les Institutions utilisant des Fonds Publics, à savoir :

L'Administration Centrale

- Ministères et Organismes Centraux
- Les Institutions Déconcentrées Techniquement (Dir. Générales)
- Les Institutions Déconcentrées Territorialement (Dir. Départementales)
- Les Programmes et Projets Publics

SPHERE DE COMPETENCE

(suite)



III.- INSTITUTIONS ASSUJETTIES (suite)

Les Institutions décentralisées

- Inst. Décentralisées Techniquement (Org. Autonomes – Entreprises Publiques)
- Inst. Décentralisées Territorialement (Collectivités)

Les Institutions Utilisant des Subventions Publiques

Les Organisations non Gouvernementales (ONG)

REGIME DES COMPÉTENCES



L'IGF TIRE SES COMPÉTENCES PRIORITAIREMENT DE DEUX TEXTES FONDATEURS:

- ❑ LE DÉCRET DU 17 MARS 2006, PORTANT CRÉATION DE L'IGF, QUI TRAITE DE SES MISSIONS, ATTRIBUTIONS AINSI QUE SON MODE D'ORGANISATION**
- ❑ L'ARRÊTÉ DU 6 JUIN 2006 ÉTABLISSANT LES STATUT PARTICULIERS DES CORPS PROFESSIONNELS DONT L'IGF.**

Mécanismes de coordination interinstitutionnelle



IGF – CSCCA:

- Missions respectives tendent vers le même objectif: **CONTRÔLE ET EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE** (avec une différence pour la CSCCA qui détient la possibilité de sanctionner)
- Relations non régies par des textes légaux
- Mécanismes interinstitutionnels mis en place sur une base volontaire afin d'harmoniser les interventions des deux entités (calendrier, méthodologie, convergences dans le renforcement de compétences)
- Suivi de certaines recommandations contenues dans les rapports de la CSCCA

Mécanismes de coordination interinstitutionnelle



IGF – ULCC

- Les deux institutions dépendent du MEF
- Fluidité dans l’articulation des relations interinstitutionnelles (collaboration directe, réunions de travail ...)
- Transmission systématique des dossiers présumément délictueux à l’ULCC via le Ministre de l’Economie et des Finances.
- Non habilitation de l’IGF dans la qualification des actes présumés de corruption

Mécanismes de coordination interinstitutionnelle



IGF – CNMP

- CNMP, dépend du BPM
- La compétence de l'IGF pour réaliser l'audit périodique du système de Passation et d'Exécution des Marchés publics est établi par l'Art. 5, alinéa 13 du Décret du 17 Mars 2006 créant l'IGF;
- Des rencontres d'harmonisation (4) ont été réalisées en vue de s'assurer d'une compréhension commune des enjeux liés au système de passation de marchés, ainsi que des périmètres respectifs

Regime des relations de travail du personnel et des hauts fonctionnaires



- ❑ Les relations de travail sont régies par:
 - ❑ La constitution de 1987
 - ❑ Le décret du 17 mai 2005 portant réorganisation du statut de la fonction publique
 - ❑ Le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'Etat
 - ❑ Le décret du 17 mars 2006 portant création de l'IGF
 - ❑ L'arrêté du 11 avril 2013 traitant des règles d'éthique et de déontologie des agents de la fonction publique.

Ressources humaines



- ❑ Les ressources humaines de l'IGF sont de deux (2) catégories:
 - ❑ Le personnel administratif
 - ❑ Le corps des inspecteurs (recruement réalisé majoritairement à partir des ressortissants de l'ENAF)
 - ❑ Leurs modes de fonctionnement et de progression sont régis par des textes différents compte tenu des spécificités inhérentes à leurs missions.

FORMATION ET MANUELS DE DESCRIPTION DES FONCTIONS



- FORMATIONS RÉALISÉES AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL TANT ADMINISTRATIF QUE TECHNIQUE
- PLAN DE FORMATION SUR DEUX (2) ANS EN COURS DE PRÉPARATION
- DESCRIPTION DES FONCTIONS DES INSPECTEURS SE CONFOND AVEC LES ATTRIBUTIONS CONTENUES DANS LE DÉCRET DU 17 MARS 2006 PORTANT CRÉATION DE L'IGF
- MANUEL DE DESCRIPTION DES FONCTIONS FERA SUITE À UNE MISSION SUR L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE L'IGF DURANT CETTE ANNÉE FISCALE

Formation et manuels de description des fonctions



Formation en français des affaires habilitant les participants à se familiariser aux techniques de rédaction, de synthèse, et à acquérir une meilleure facilité de langage.	Haiti	Institut Français d'Haiti	1 Mois	5 juillet - 2 août 2012	20 personnes (19 Inspecteurs + 1 membre de la DRH)
Immersion de 3 vagues de 2 Inspecteurs à l'IGF de France	France	ADETEF	9 Mois	Octobre - Decembre 2012 / Janvier - Mars 2013 / Avril - Juin 2013	6 inspecteurs
Formation en Technique d'Audit, englobant tous les éléments nécessaires à l'elaboration d'un bon audit pour les Inspecteurs en 2 vagues.	USA	MDI	15 Jours	6 au 30 Août 2012	15 Inspecteurs
Formation en Technique efficace de Gestion des Ressources Humaines en 2 vagues.	USA	MDI	15 Jours	6 au 30 Août 2012	2 membres DRH
Gestion Logistique I	Haiti	INFOGEL	12 Jours	2 au 13 septembre 2013	3 membres DG et 2 membres DAF
Access Avancé	Haiti	ENAF	5 jours	11 au 15 novembre 2013	1 Inspecteur et 1 Technicien en Finances Publique
Appui à la Planification, à la Programmation et au Suivi basés sur les Résultats	Haiti	ENAF	2 Semaines	26 Mars - 5 Avril 2012	3 Inspecteurs Principaux
Système de Gestion des Comptes Courants (SYSCOMPTE et SYSDEP)	Haiti	MEF	2 Jours	26 et 27 Septembre 2011	16 Inspecteurs
Le personnel de Secrétariat et l'Ethique Professionnelle	Haiti	CEFOPAFOP	3 Jours	27 au 29 Février 2012	1 membre DRH et 1 membre DAF
Moyens d'action de l'Administration	Haiti	CEFOPAFOP	3 Jours	15 au 17 Février 2012	1 personne
Programme de Maitrise en Administration Publique	Haiti	ENAPP	2 ans	Mai 2012 - Decembre 2014	1 Inspecteur
SYSCO CCNA Fast Track	Haiti	BITS		8 Avril- 11 Juillet 2013	1 personne
Technique d'assemblage, de maintenance et de Réparation d'ordinateurs	Haiti	COMPHaiti	1 Mois	5 au 27 Novembre 2011	2 membres de la DAF
Elaborez des descriptions de poste efficace	Haiti	SOFHIDES	17.5 heures	29 Juin - 7 Juillet 2012	1 personne
Semaine de l'Audit Interne	Haiti	IAI	5 jours	12 - 16 Novembre 2012	5 Inspecteurs
Formation sur l'Audit Interne	Paris	ADETEF		Avril 2013	Corps des Inspecteurs
Public Audit Management	Coree du Sud	KOICA	2 Semaines	4 - 20 Juillet 2013	2 Inspecteurs

Manuels de Procédures et Systèmes technologiques



- ❑ MANUEL DE PROCÉDURES DE RÉALISATION DES MISSIONS (EN UTILISATION DEPUIS 2010)
- ❑ MANUEL DE RÈGLEMENTS INTÉRIEURS (EN UTILISATION DEPUIS 2012)
- ❑ MANUEL TRAITANT DU STATUT PARTICULIER DU CORPS DE INSPECTEURS (EN UTILISATION)
- ❑ SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES:
 - ❑ INTRANET EN COURS DE RÉALISATION
 - ❑ ÉQUIPEMENTS TECHNOLOGIQUES EN UTILISATION , (CUG, TABLETTES, INTERNET ...)

Mécanismes de Responsabilité Gestionnaire



- ❑ **LA RESPONSABILITÉ GESTIONNAIRE SE DÉCLINE SOUS DEUX ASPECTS:**
 - ❑ **LES ARTICLES 79 ET 80 DU DÉCRET DU 16 FÉVRIER 2005 SUR LA PRÉPARATION ET L'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES TRAITENT DE LA RESPONSABILITÉ DES ORDONNATEURS DANS LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**
 - ❑ **LES CAS LIÉS À LA RESPONSABILITÉ GESTIONNAIRE RELEVÉS AU COURS D'INTERVENTIONS DE L'IGF SONT TRANSMIS AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES EN VUE DE SUITES APPROPRIÉES. (DEP. DU CENTRE, DEP. DE LA GRAND'ANSE...)**

Régime Budgétaire



- Le budget de l'IGF est inscrit dans le budget général de l'Etat haïtien dans le chapitre consacré au Ministère de l'Economie et des Finances.

Exercices	Crédit Budgétaire Alloué	Crédit d'Investissement	Total Allocation	Budget National	% Représentatif
2008-2009	37 490 995,56	10 000 000,00	47 490 995,56	80 400 719 063,00	0,06
2009-2010	40 824 543,00	8 050 000,00	48 874 543,00	88 247 155 902,00	0,06
2010-2011	63 688 057,62		63 688 057,62	106 284 926 099,00	0,06
2011-2012	61 522 848,81	5 000 000,00	66 522 848,81	121 000 978 210,00	0,05
2012-2013	75 170 420,22	5 000 000,00	80 170 420,22	131 543 490 810,00	0,06
2013-2014*	75 170 420,32	-	75 170 420,32	131 543 490 810,00	0,06

Résultats liés à l'exécution des responsabilités



- De manière générale:
 - L'impact des interventions de l'IGF se mesure à travers les modifications apportées dans les pratiques de gestion, mais également dans l'anticipation des actions susceptibles de créer des dysfonctionnements et des inefficacités.
- De manière spécifique: (liée directement à la lutte contre la corruption)
 - Transmission de dossier l'ULCC (Dép. Du centre)
 - Cas transmis à l'ULCC (Dép. de la Grand'anse)
 - Conclusions émises dans le cas du CEP

IGF- Difficultés liées à l'Atteinte des Objectifs



AUDIT INTERNE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES: DÉFIS

- Trouver des Professionnels compétents
- S'assurer de leur Indépendance
- Garantir Rigueur et Cohérence
- Limites de l'Espace Physique

IGF- Difficultés liées à l'Atteinte des Objectifs



- ❑ Personnel technique insuffisant en vue de couvrir l'ensemble du périmètre et répondre aux sollicitations.
- ❑ Deux causes:
 - ❑ Espaces insuffisants afin d'intégrer de nouveaux professionnels en audit
 - ❑ Compétition d'Institutions non-étatiques (ONG-secteur privé) pour attirer des auditeurs aguerris pouvant apporter un regard différent dans l'accomplissement des missions de l'IGF, notamment à cause du niveau de salaire!

IGF- Difficultés liées à l'Atteinte des Objectifs



❑ Trouver des Professionnels compétents pour participer à la mise en œuvre de la « Charte Nationale d'Audit Interne du Secteur Public »

- ❖ Compétition des Institutions non gouvernementales
- ❖ Perception d'un « danger inhérent »

Donc, Nécessité pour l'ÉNAF de préparer un cursus pour former les professionnels de l'Audit qui devront renforcer le secteur public!

IGF- Difficultés liées à l'Atteinte des Objectifs



AUDIT INTERNE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES: DÉFIS-4

□ Garantir Rigueur et Cohérence

Une Institution d'Audit Interne ne peut assoir durablement son « aura » qu'en s'appuyant sur la qualité des rapports et la pertinence des recommandations – **Donc, Nécessité de la formation continue**

□ S'assurer de la qualité des travaux (en s'érigant en Comité de Lecture)

- ❖ corriger les approximations syntaxiques
- ❖ s'assurer de la cohérence méthodologique

IGF- Difficultés liées à l'Atteinte des Objectifs



- ❑ Limites de l'Espace Physique
 - ❑ Périmètre étendu d'Intervention
 - ❑ Nécessité d'embaucher pour couvrir ce Périmètre
 - ❑ Espace physique limité \Leftrightarrow 3 Possibilités:
 - ❑ Nouveaux Locaux
 - ❑ Agrandissement du Local Actuel
 - ❑ Limiter les Interventions en abandonnant des pans du Périmètre

Inspection Générale des Finances IGF

